



Société anonyme au capital de 202 419.74 euros
Siège social : 10 rue Mercœur 75011 Paris
RCS de Paris 349 694 893

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE 2015

TABLE DES MATIERES

1.	CONFORMITE AU CODE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	3
2.	GOUVERNANCE	4
3.	REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2015	13
4.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	14
5.	PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	21

Pour l'élaboration du présent document, le Président a consulté le Directeur Administratif et Financier. Le conseil d'administration, sur la base des conclusions du comité d'audit et des observations préalables des commissaires aux comptes, a approuvé le présent rapport lors de la séance du Conseil 28 avril 2016.

1. CONFORMITE AU CODE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Afin de se conformer aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce, la Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext (le « Code MiddleNext ») comme code de référence auquel elle entend se référer.

A la date de publication du présent Document, la Société s'est conformée à l'ensemble des recommandations édictées par le Code de gouvernement d'entreprise, à l'exception d'une recommandation.

La Société considère qu'elle ne se trouve pas en conformité avec la recommandation traitant du non cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social.

Le Conseil d'administration a autorisé le cumul du contrat de travail avec un mandat social pour la directrice générale compte tenu de la taille de la Société, de l'historique de la dirigeante au sein de la société (et notamment d'un contrat de travail conclu antérieurement à son mandat social), et aux responsabilités opérationnelles fortes qu'elle y assume.

La Société dispose en les personnes de Stéphane Sallmard, Eric Beard et Paula Ness Speers de trois administrateurs indépendants au sens des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'AMF dans la mesure où aucune de ces trois personnes :

n'est ni salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne l'a pas été au cours des trois dernières années ;

n'est pas client, fournisseur ou banquier significatif de la Société, ou pour lequel la Société ou son groupe représenterait une part significative de l'activité ;

n'est pas actionnaire de référence de la Société ;

n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et

n'a pas été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Société s'est inscrit dans une démarche d'évaluation de ses méthodes de travail et de son fonctionnement. Une première auto-évaluation des travaux menés en 2012 avait été réalisée en début d'exercice 2013. Les résultats avaient fait l'objet d'un débat au sein du conseil et s'étaient traduites par un plan d'actions, avec, notamment, la création d'un comité stratégique en 2013.

Au cours des exercices 2014 et 2015, le conseil d'administration a fait l'objet de changements significatifs dans sa composition. Dès lors, il a été décidé de mener une nouvelle auto-évaluation en 2016 afin de s'assurer du maintien de la qualité des travaux de ce conseil.

2. GOUVERNANCE

2.1. Conseil d'administration

2.1.1. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est à ce jour composé de six membres dont trois administrateurs indépendants.

Les membres du Conseil d'administration peuvent être contactés au siège social de la Société : 10 rue Mercoeur 75011 Paris

Le tableau ci-contre présente les informations concernant la composition du Conseil d'administration de la Société.

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Date de début et fin de mandat
Gérard Hascoët	Administrateur Président du comité de stratégie	Président du Conseil d'Administration	Nommé en qualité d'administrateur par l'AG du 17 juin 2015 pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Nommé en qualité de président du conseil d'administration par le conseil d'administration du 10 juillet 2015 pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.
Marie Meynadier	Administrateur Membre du comité de stratégie	Directrice Générale	Renouvelée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 9 avril 2010 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Renouvelée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 13 juin 2013 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
Stéphane Sallmard	Administrateur indépendant Président du Comité des rémunérations	Néant	Renouvelé par le conseil d'administration du 2 décembre 2011 en qualité de président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur. Démissionné de son mandat de président du conseil d'administration lors du conseil d'administration du 9 novembre 2012 mais conversation de son mandat d'administrateur pour la durée de son mandat restant à courir. Renouvelé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 17 juin 2014 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Date de début et fin de mandat
BPI France Participations représentée par Marie-Laure Garrigues	Administrateur Marie-Laure Garrigues est membre des comités d'audit et des rémunérations	Néant	Nommé en qualité d'administrateur par le conseil d'administration du 2 décembre 2011 pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Renouvelé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 17 juin 2014 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
Eric Beard	Administrateur indépendant Président du Comité d'Audit	Néant	Nommé en qualité d'administrateur par l'AG du 29 juin 2012 pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Renouvelé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 17 juin 2015 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
Paula Ness Speers	Administrateur indépendant Membre du comité de la stratégie	Néant	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 16 octobre 2015 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

NBGI Private Equity représenté par Mr Aris Constantinides a démissionné de son mandat d'administrateur le 23 février 2015. Le Conseil d'administration de la Société a pris acte de cette démission le 23 mars 2016.

Autres mandats exercés par les membres du Conseil d'administration

Autres mandats en cours		
Nom	Nature du mandat	Société
Gérard Hascoët	Président Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Président du Conseil d'Administration Gérant Commandité Gérant Administrateur Gérant Gérant	MD Start SAS Altamir SpineVision SA CorWave SA MD Start Gmbh & Co KG MD Start Gmbh APD Lumarge (SCI) Marluge (SCI)
Stéphane Sallmard	Administrateur Administrateur	Imagine Eyes SARL i-Optics B.V.
Marie Meynadier	Dirigeant Dirigeant Dirigeant Présidente Présidente Administrateur Administrateur	EOS imaging Inc EOS imaging GmbH EOS image Inc OneFit Medical SAS EOS imaging Pte Ltd Stentys SA Mauna Kea technologies SA
Bpifrance investissement représentée par Marie-Laure Garrigues	Administrateur Administrateur	Medtech TxCell
Eric Beard	Président du Conseil d'Administration	Cellnovo SA
Paula Ness Speers	Associée Administrateur Administrateur	Health Advances (Boston, MA) Partners Continuing Care (Boston, MA) Implanet SA

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour

Autres mandats en cours		
Nom	Nature du mandat	Société
Gérard Hascoët	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	Dupont Medical MD Start SA SpineVision Italia srl SpineVision Ltd
Stéphane Sallmard	Administrateur Administrateur Administrateur	Dysis Medical Ltd Crescent Diagnostics Ltd Forth Photonics Hellas SAS
Marie Meynadier	Néant	Néant
BPI France investissement représentée par Marie- Laure Garrigues	Administrateur	Cytheris
Marie-Laure Garrigues	Administrateur Gérante	Ingen Biosciences Bio Thema Consulting
Eric Beard	Président	Cellnovo Ltd
Paula Ness Speers	Néant	Néant

2.1.2. Règlement intérieur du conseil d'administration

Un règlement intérieur, disponible pour consultation au siège social de la Société, a été adopté le 16 décembre 2011 afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société. Chaque membre du conseil d'administration s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, le règlement intérieur rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Chaque membre du conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

2.1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le Conseil est régulièrement informé par le directeur général de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du groupe.

Les membres du Conseil sont convoqués par email dans un délai raisonnable, et 10 jours au moins avant chaque réunion. Le Conseil peut également être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du Conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Les documents de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du conseil sont adressés par email ou mis à disposition des membres du Conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion.

2.1.4. Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2015

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le conseil d'administration de la Société s'est réuni six fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé à 90%.

2.2. Comité d'Audit

Composition

Le comité d'audit a été mis en place par le conseil d'administration du 30 août 2012. A la date de rédaction du présent rapport, il est composé de Monsieur Eric Beard et de Madame Marie-Laure Garrigues. Monsieur Eric Beard préside ce comité.

Attributions

La mission du comité d'audit est d'assister le conseil d'administration, notamment, par l'exercice des missions suivantes :

- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- de manière générale, apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Fonctionnement

Le comité d'audit se réunit au moins deux fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité d'audit sept jours au moins, avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du conseil d'administration de la Société.

Le comité d'audit peut entendre tout membre du conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité d'audit en informe au préalable le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

Rapports

Le président du comité d'audit fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le rapport annuel comportera un exposé sur l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

Si, au cours de ses travaux, le comité d'audit détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le président en alerte sans délai le président du conseil d'administration.

Compte-rendu de l'activité du Comité d'audit au cours de l'exercice 2015

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le comité d'audit de la Société s'est réuni deux fois, afin notamment d'examiner les comptes annuels 2014 et les comptes semestriels 2015.

2.3. Comité des rémunérations

Composition

Le comité des rémunérations, mis en place le 02 mars 2006, dont les membres ont adopté un règlement intérieur tel que décrit ci-dessous est composé d'au moins deux membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration.

Il est précisé, en tant que de besoin, qu'aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité des rémunérations.

A la date de publication du présent rapport, les membres du comité des rémunérations sont :

- Stéphane Sallmard, administrateur ;

et

- Bpifrance participation, administrateur représenté par Madame Marie-Laure Garrigues, administrateur.

Monsieur Stéphane Sallmard préside ce comité.

Attributions

Le comité des rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;

- de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
 - o la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché ; et
 - o les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme;
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration ;
- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération ; et
- de manière générale, le comité des rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Modalités de fonctionnement

Le comité des rémunérations se réunit au moins deux fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité des rémunérations sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres ou du conseil d'administration.

Les administrateurs non dirigeants, qui ne sont pas membres du comité des rémunérations, peuvent participer librement à ces réunions.

Le président du conseil d'administration de la Société, s'il n'est pas membre du comité, peut être invité à participer aux réunions du comité. Le comité l'invite à lui présenter ses propositions. Il n'a pas voix délibérative et n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le comité des rémunérations peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des rémunérations ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Rapports

Le président du comité des rémunérations fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le rapport annuel comportera un exposé sur l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

Le comité des rémunérations examine notamment le projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants.

Compte-rendu de l'activité du Comité des rémunérations au cours de l'exercice 2015

Le comité des rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2015 afin notamment d'examiner et valider le plan de rémunération de l'équipe de Direction, et d'examiner et valider le plan d'Attribution Gratuite d'Action adopté en 2015 et d'en définir les modalités d'attribution de décembre 2015.

2.4. Comité stratégique

Composition

Le comité stratégique a été mis en place par le conseil d'administration du 15 janvier 2013.

A la date de publication du présent rapport, les membres du comité stratégique sont :

- Gérard Hascoët, président du conseil d'administration ;
- Marie Meynadier, administrateur et Directrice Générale ;

et

- Paula Ness Speers, administrateur.

Monsieur Gérard Hascoët préside ce comité.

Attributions

Le comité stratégique est notamment chargé :

- d'étudier toutes les questions stratégiques intéressant le Groupe, en matière de recherche et de développement, en matière industrielle, et en matière d'alliances et de partenariats de toutes natures ;
- d'étudier tous les projets significatifs d'investissement, d'alliance ou de partenariat ;
- de faire au Conseil tous rapports, d'émettre tous avis et de faire toutes recommandations, sur toutes les questions entrant dans sa mission ;
- de manière générale, le comité stratégique apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Modalités de fonctionnement

Le comité stratégique se réunit au moins deux fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président.

Le comité stratégique peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité stratégique ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Rapports

Le président du comité stratégique fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le rapport annuel comportera un exposé sur l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

Compte-rendu de l'activité du Comité stratégique au cours de l'exercice 2015

Le comité stratégique s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2015 afin d'examiner les différentes options stratégiques du Groupe et ses principaux axes de développement.

2.5. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Lors de chaque réunion du conseil, le directeur général rend compte des faits marquants de la vie du Groupe.

De plus, ainsi qu'exposé aux paragraphes 16.5.1.a à 16.5.1.d, la société s'est dotée de trois comités ad hoc, chacun dirigé par des administrateurs distincts du Directeur Général. Deux d'entre eux sont dirigés par des administrateurs indépendants (comité d'audit et comité des rémunérations).

Ainsi, les pouvoirs du Directeur Général sont limités dans le cadre de la tenue du Conseil d'administration et des trois comités spécialisés, chacun investi d'un pouvoir étendu donc son domaine respectif (orientation stratégique du Groupe, communication financière et ressources humaines.)

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommage intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

A la date de publication du présent rapport, le conseil d'administration est présidé par Monsieur Gérard Hascoët. Madame Marie Meynadier est le Directeur Général de la Société.

3. REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2015

Au meilleur de la connaissance de la Société, la répartition du capital de la société au 31 décembre 2015 est la suivante :

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *
Fondateurs	659.180	3,26%
COFA Invest (1)	273.318	1,35 %
EDRIP (2)	1.805.293	8,92 %
NBGI (3)	905.429	4,47 %
BPifrance participations (4)	1.825.222	9,02 %
Total Fonds d'investissements (1) à (4)	4.809.262	23,8%
Flottant	14.369.706	70,99%
Management & employés	364.959	1,80%
Actions propres	38.867	0,00%
Total	20.241.974	100,00%

* Les actions propres sont privées de droit de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous précisons que les actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2015 sont identifiés dans le tableau ci-dessus.

4. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

4.1 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1 Recommandation AMF n°2009-16)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (1)		
	Exercice 2015	Exercice 2014
Marie Meynadier – directrice générale		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	203 760 €	254 010 €
Valorisation des options et actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	19 600 €	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	223 360 €	254 010 €

(1) Messieurs Michael J Dormer, Président du Conseil d'Administration jusqu'en juin 2015, et Gérard Hascoët, Président du Conseil d'Administration à partir du 10 juillet 2015, sont ou étaient dirigeants mandataires sociaux au sens de la recommandation AMF MiddleNext mais les seuls éléments de rémunération qu'ils perçoivent ou ont perçu sont des jetons de présence.

4.2 Rémunération et avantages versés aux dirigeants mandataires sociaux en 2014 et 2015

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux d'EOS imaging au titre des exercices 2014 et 2015 se décomposent comme suit (Tableau 2 Recommandation AMF n°2009-16)

Marie Meynadier (Directrice générale) (en €)	Exercice 2015		Exercice 2014	
	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾
Rémunération				
Rémunération fixe*	173 086	173 086	171 373	171 373
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	17 309	59 980	69 422	64 889
Total rémunération (**)	190 395	233 067	240 795	240 091
Jetons de présence				
Eos imaging				
Autres sociétés contrôlées				
Total jetons de présence	-	-	-	-
Autres rémunérations				
Avantages en nature* (voiture)	13 365	13 365	13 215	13 215
Total autres rémunérations	13 365	13 365	13 215	13 215
TOTAL	203 760	246 431	254 010	249 477

- * sur une base brute avant impôts (1) Au titre de l'exercice (2) Au cours de l'exercice

- (3) Les rémunérations variables sont calculées en fonction de l'atteinte d'objectifs opérationnels définis en début d'année par le comité des rémunérations, et dont le niveau d'atteinte est calculé par ce même comité des rémunérations début d'année suivante.

- Le montant de la rémunération variable est le résultat du bonus cible X taux d'atteinte des objectifs.

- Les rémunérations variables sont versées en février de l'année suivant l'année pour laquelle le taux d'atteinte des objectifs est défini

- (**): Les rémunérations indiquées sont liée au contrat de travail de Madame Meynadier. Aucune rémunération n'étant allouée au titre de son mandat social.

Messieurs Michael J Dormer, Président du Conseil d'Administration jusqu'en juin 2015, et Gérard Hascoët, Président du Conseil d'Administration à partir du 10 juillet 2015, sont ou étaient dirigeants mandataires sociaux au sens de la recommandation AMF MiddleNext mais les seuls éléments de rémunération qu'ils perçoivent ou ont perçu sont des jetons de présence.

4.3 Rémunération et avantages versés aux autres membres du Conseil d'administration en 2014 et 2015 (Tableau 3 Recommandation AMF n°2009-16)

Mandataires sociaux non dirigeants	Nature de la rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2015	Montants versés au cours de l'exercice 2014
Michael Dormer	Jetons de présence	32 500	65 000
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Gérard Hascoët	Jetons de présence	32 500	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Bpifrance investissements représentée par Marie-Laure Garrigues	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Paula Ness Peers	Jetons de présence	7 500	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Philip Whitehead	Jetons de présence	12 500 €	25 000 €
	Autres rémunérations (1)	- €	15 000 €
Eric Beard	Jetons de présence	30 000 €	30 000 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Stéphane Sallmard	Jetons de présence	30 000 €	37 500 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL		145 000	172 500

(1) : Convention de rémunération de M. Whitehead relative au développement commercial et de recherche de partenaires en vue du développement des activités du Groupe. Cette convention avait été conclue pour une durée de 18 mois, avec une prise d'effet le 1^{er} juillet 2012.

4.4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015 (Tableau 4 Recommandation AMF n°2009-16)

Néant

4.5 Options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015 (Tableau 5 Recommandation AMF n°2009-16)

Néant

4.6 Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015 (Tableau 6 Recommandation AMF n°2009-16)

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 8 décembre 2015, a attribué 5 000 actions gratuites au directeur général. Ces 5 000 actions seront définitivement acquises le 7 décembre 2017.

Date de l'assemblée ayant autorisé l'attribution	Date d'attribution par le conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions en cours d'acquisition	Date d'acquisition	Durée de la période de conservation
16 octobre 2015	8 décembre 2015	5 000	5 000	8 décembre 2015	2 ans

4.7 Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015 (Tableau 7 Recommandation AMF n°2009-16)

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 16 janvier 2012, a attribué 360 000 actions gratuites au directeur général. Ces 360 000 actions ont été définitivement acquises le 16 janvier 2014. Ces actions ont été émises par la société, la libération de leur valeur nominale a été réalisée par voie de prélèvement sur les réserves.

Date de l'assemblée ayant autorisé l'attribution	Date d'attribution par le conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions acquises	Date d'acquisition	Durée de la période de conservation
16 janvier 2012	16 janvier 2012	360 000	360 000	16 janvier 2014	2 ans

4.8 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux membres du Conseil d'administration

Ci-après figure un tableau de synthèse de l'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (« **Stock-options** ») aux dirigeants mandataires sociaux, étant précisé qu'à l'exception des dirigeants mandataires sociaux, aucun autre mandataire social ne s'est vu attribuer de telles options (Tableau 8 Recommandation AMF n°2009-16)

Historique des attributions d'options de souscription d'actions			
Date d'assemblée	12-févr-2009	09-avr-2010	16-jan-2012
Date du conseil d'administration	07-juil-2009	06-juil-2010	21-sept-2012
Nom du plan	ESOP2009	ESOP2010	ESOP 2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites dont par :	277 482	162 000	37 648
<i>Marie Meynadier</i>	184 988	129 000	-
Point de départ d'exercice des options	Cf (2) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous	Cf () ci-dessous
Date d'expiration	06-juil-2019	05-juil-2020	20-sept-2021
Prix de souscription	1 €	1 €	4,07€
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2015	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	277 482	162 000	37 648

(1) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution.

(2) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter du 1^{er} anniversaire suivant leur attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque nouvelle date anniversaire de leur attribution.

(1) et (2) les modalités complémentaires sont les suivantes :

- Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

4.9 Historique des attributions gratuites d'actions (Tableau 10 Recommandation AMF n°2009-16)

Le conseil d'administration lors de sa séance du 16 janvier 2012 a attribué 360 000 actions gratuites au directeur général. Ces actions ont été émises par la société, la libération de leur valeur nominale a été réalisée par voie de prélèvement sur les réserves.

A la date de publication du présent rapport, compte tenu de leurs termes, ces 360 000 actions ont été définitivement acquises conformément au tableau qui suit :

Historique des attributions gratuites d'actions					
Date de l'assemblée ayant autorisé l'attribution	Date d'attribution par le conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions acquises	Date d'acquisition	Durée de la période de conservation
16 janvier 2012	16 janvier 2012	360 000	360 000	16 janvier 2014	2 ans

4.10 Conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

(Tableau 10 Recommandation AMF n°2009-16)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marie Meynadier directrice générale <i>Date début mandat :</i> <i>Date fin mandat :</i>	X (*)			X	X			X
	Première nomination : 16 juin 1998 Dernier renouvellement : 13 juin 2013 A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015							
Gérard Hascöet Président du conseil d'administration <i>Date début mandat :</i> <i>Date fin mandat :</i>		X		X		X		X
	Première nomination : 10 juillet 2015 A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017							
Michael J Dormer – président du conseil d'administration <i>Date début mandat :</i> <i>Date fin mandat :</i>		X		X		X		X
	Première nomination : 9 novembre 2012 A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le 17 juin 2015							

(*) Sur la conformité au Code de gouvernement MiddleNext, cf. paragraphe 16.4 du présent Document de référence.

Madame Marie Meynadier bénéficie en outre d'une assurance chômage (garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise) souscrite par la Société. Pour l'exercice 2015, le montant de la prime correspondante s'est élevé à 11 258 euros.

Madame Marie Meynadier a conclu un contrat de travail avec la Société le 30 avril 1998.

En cas de rupture du contrat de travail non motivée par une faute grave ou lourde au sens de la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation, Madame Marie Meynadier percevra une indemnité de licenciement égale à six mois de salaire brut.

5. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

5.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif du Groupe défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- a) la conformité aux lois et règlements ;
- b) l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- c) le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- d) la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

La définition du contrôle interne ne recouvre pas toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme par exemple la définition de la stratégie de la société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances.

Par ailleurs, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

5.2. Périmètre couvert par le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par la Société a vocation à couvrir l'ensemble des opérations réalisées.

5.3. Description des procédures de contrôle interne

La société structure son approche du contrôle interne en s'inspirant des cinq composantes prévues par le référentiel AMF, à savoir :

1. Organisation générale : une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
2. la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
3. un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
4. des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;
5. une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Cette surveillance peut conduire à l'adaptation du dispositif de contrôle interne. La Direction Générale apprécie les conditions dans lesquelles elle informe le Conseil des principaux résultats des surveillances et examens ainsi exercés.

Composante 1 : organisation générale

L'organisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au sein de la Société se fonde sur les principes et outils suivants :

- Des organigrammes et fiches de postes régulièrement mis à jour sous la responsabilité de chaque directeur d'activité et centralisés par la direction Finance et Administration ;
- Un Manuel Qualité comportant une cartographie détaillée de l'ensemble des processus opérationnels et des systèmes informatiques ;
- Une matrice des responsabilités par activité (ventes, développement, production, maintenance, marketing, réglementaires, fonctions supports). Pour chacune de ces activités figurent une description des processus, ainsi qu'un lien avec les procédures ou documents structurants qui définissent les responsabilités et les interactions entre les différents responsables à chaque étape du processus.
- Une matrice de gestion des droits d'accès au système d'informations et également aux principaux documents.
- Une gestion des compétences formalisée : une formation initiale est délivrée à l'ensemble des salariés et adaptée aux spécificités de chaque poste. Un entretien d'évaluation annuel alimente le plan de formation. L'efficacité de l'action de formation est évaluée (instantanément et lors de l'entretien annuel). L'ensemble des actions de formation et de gestion des compétences est suivi en permanence par la direction des Affaires Réglementaires et Qualité et par la Direction Finance et Administration.

Composante 2 : diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne du Groupe est également fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage de l'activité, au travers d'actions d'animation et d'outils :

Actions d'animation

- Comité de direction : 1 fois par mois environ, il réunit le Directeur Général et les huit directeurs d'activité, traite l'ensemble des points opérationnels en liaison avec le business plan et le budget annuel ;
- Réunions d'informations générales trimestrielles : le Directeur Général informe les salariés du groupe des objectifs définis en Comité de direction et de l'état d'avancement de la société vis à vis de ces objectifs ;
- Réunions multifonctionnelles : point trans-activités sur la performance et la qualité des produits ; et
- Revues de Management Qualité semestrielles : examen du système qualité du Groupe, de tous les indicateurs Qualité par activité, et identification des actions pertinentes pour l'amélioration de la qualité.

Outils

- Base ENNOV documentaire : gestion électronique documentaire de l'ensemble des documents structurants par activité ;
- Base ENNOV process : gestion des anomalies qui surviennent dans les processus et des points de non-conformité dans la qualité des produits avec plan d'actions et suivi ; et
- Un ERP traitant la gestion de la production, les stocks, la maintenance et la gestion commerciale.

Composante 3 : processus de gestion des risques

Le Groupe est soumis à une obligation réglementaire de gestion de ses risques opérationnels selon la norme ISO 14971 applicable aux activités de dispositifs médicaux. A ce titre, elle identifie et évalue les risques selon un niveau de criticité définie par la Direction des Affaires Réglementaires fondé sur le modèle de l'AMDEC (impact, probabilité d'occurrence et probabilité de non détection). Le périmètre des travaux s'étend aux processus suivants : conception, développement produit, service (exploitation et maintenance), production (efficacité des processus de production). Les dossiers de gestion de risques recensant l'ensemble des éléments décrits ci-dessous sont intégrés et mis à jour dans le dossier de conception de chaque produit.

L'ensemble des risques de la Société a été formalisé au cours de l'année 2012 sous la forme d'une cartographie des risques. Cet exercice a permis de formaliser la hiérarchisation des principaux risques opérationnels, et de valider la pertinence de mesures mises en place par la Société pour minorer ces risques.

Composante 4 : Activités de contrôle

Les activités de contrôles en place sont encadrées par des obligations réglementaires fortes, propres au secteur d'activité du Groupe. Le Groupe doit ainsi respecter les normes relatives aux systèmes de management de la qualité ISO 13485 et 21 CFR part 820 qui ont pour objectif la préservation de la santé du patient et le respect des obligations réglementaires. Ces référentiels imposent des procédures d'activité (*Good Practices*) précises et des objectifs de réalisation qui leur sont associés, intégrées dans la base ENNOV documentaire :

Par ailleurs, chaque employé du Groupe a l'obligation d'enregistrer toutes les anomalies dans la base ENNOV. Un comité d'évaluation se réunit périodiquement aux fins d'évaluer et de décider des suites à donner pour chaque anomalie

Ce processus dit « CAPA » (*Correctives Actions & Preventive Actions*) obligatoire dans le cadre de la norme ISO 13485 et du 21 CFR820 est géré informatiquement dans la base ENNOV qui a été paramétrée pour respecter les exigences de ces normes. Il permet de couvrir l'ensemble des risques de dysfonctionnements et des actions de contrôle associés aux processus opérationnels. La base ENNOV process permet notamment de disposer à tout moment d'une description des activités de contrôle et des plans d'actions par type d'occurrence, par période de temps, par gravité.

Composante 5 : surveillance du dispositif de contrôle interne

La taille de la Société ne rend pas nécessaire l'existence d'une fonction d'audit interne permanente. Néanmoins, des missions d'audit interne sont menées sous l'égide de la Direction des Affaires Réglementaires selon un plan d'audit établi annuellement et avec des ressources dédiées, sur la base notamment des anomalies soulevées dans ENNOV. Au titre de l'exercice 2015, les audits effectués ont couvert les thèmes suivants :

- Audit du DHR Production, de la gestion des stocks, du département maintenance et du département 3D services;
- Audits de sous-traitants;
- Audit Qualité interne sur l'ensemble des processus mené annuellement par un prestataire externe spécialisé dans la gestion de la qualité des fabricants de dispositifs médicaux. Les recommandations de ces audits sont enregistrées et suivies dans la base ENNOV.

Au-delà des activités d'audit interne, le Groupe suit des indicateurs d'activités très complets (qualité, performance) et suit les actions de correction qui sont engagées.

Enfin, la base ENNOV process est utilisée tout au long de l'année pour un pilotage strict des dysfonctionnements relevés dans le déroulement des processus opérationnels.

5.4. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Organisation de la fonction comptable et financière

La fonction comptable et financière est gérée en interne par une équipe composée de cinq personnes. La comptabilité de même que la consolidation des comptes sont réalisées en interne, et revues par un expert-comptable. La revue fiscale et la gestion de la paie sont confiées à des cabinets d'expertise comptable. L'évaluation des indemnités de départ à la retraite de même que celle des engagements liés à l'attribution des stock-options sont confiées à des experts indépendants.

Consolidation des comptes

Le périmètre de consolidation comporte la société française et ses cinq filiales. La consolidation des comptes est assurée par la Direction Administrative et Financière à partir d'un format de *reporting* mensuel. Les principales procédures comptables sont formalisées (notamment celles définissant les opérations de consolidation et les contrôles assurés sur le *reporting* mensuel des filiales).

Suivi des filiales

Chaque filiale dispose d'un budget annuel mensualisé et d'un reporting mensuel qui analyse les écarts avec ce budget.

La comptabilité des filiales est entièrement sous-traitée à des cabinets d'expertise comptable locaux.

Clôture des comptes statutaires et consolidés

Un expert-comptable assure la revue fiscale annuelle des comptes statutaires, de même que la revue des comptes consolidés semestriels et annuels.

Calendrier de clôture

Les comptes mensuels sont arrêtés dans un délai de 8 jours ouvrés.

5.5. Conclusion : les axes d'amélioration en projet

Le Groupe attache la plus grande importance à son dispositif de contrôle interne. En 2015, il a maintenu ses investissements afin notamment d'étendre et d'harmoniser son système qualité à l'ensemble de ses activités. Ces efforts seront poursuivis en 2016, de même que l'analyse et l'amélioration des actions mises en place pour réduire l'exposition du Groupe aux risques opérationnels majeurs.

Gérard HASCOET
Président du Conseil d'Administration